

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois de septembre à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence Madame le Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaient présents :

Isabelle PERIGAULT, Raynal SOYEZ, Maryline COLAS, François BIDAULT, Elisabeth DE MORAIS, Roger MICHENON, Joël ADNIN, Jean-Michel NOALHYT, Patrick BAGET, Virginie DEHM-ANSELIN, Magali CORBEAUX, Mégane LOPES, Tiffany BOUTIGNY.

Etaient absents : Philippe DE BUYSER (pouvoir à Mégane LOPES)

Pascal DOUVENOT (pouvoir à Isabelle PERIGAULT)

Secrétaire de séance : Elisabeth DE MORAIS

Le procès-verbal du 24 Juin 2026 a été adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU FONDS D'URGENCE CANICULE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'urgence canicule a pour objet l'installation de 2 pompes à chaleur air-air pour les salles « Petite enfance et Séniors » pour un montant global de 5 506,52 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'installation de 2 pompes à chaleur air-air pour les salles « Petite enfance et Séniors »
- **Sollicite** l'aide financière de la Région Ile-de-France au titre du Fonds d'urgence canicule à hauteur de 70 % pour un montant de 3 500 €.
- **Arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :

Coût de l'opération TTC :	5 506,52 €
Subvention Région Ile-de-France (70 %) :	3 500,00 €
Reste à la charge de la commune :	2 006,52 €
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Mme le Maire rappelle qu'un Plan Communal de Sauvegarde a été mis en place et approuvé le par le conseil municipal en date du 8 décembre 2021.

Au vu des élections municipales de mars 2026, il y a lieu de mettre à jour et d'actualiser les noms et coordonnées de chaque responsable de cellule du PCS.

Information

Dans le cadre de la défense du pouvoir d'achat des administrés, la commune a pris contact avec un représentant d'assurances pouvant proposer une mutuelle communale. Cette personne proposera d'étendre ses services lors de sa venue en mairie.

Le principe d'une réunion publique a été actée et sera organisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 40.

Le Maire
Isabelle PERIGAULT

